

LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire David CABRIT, de Montjézieu, période 21/10/1626 au 26/03/1627 coté 3E13176, AD Lozère, relevé par Jerome Cuchet

n° ph	date	acte	lieux	protagonistes	détails de l'acte	observations ou compléments
8315	1626/11/29	Quittance & reconnaissance	Le Paven (Salmon)	<b>Alla</b> Jean, charpentier <b>Ducel</b> André	André Ducel, fils de feu Jean, mulatier de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Jean Alla, charpentier du village du Paven, paroisse de Salmon, son beau père, charpentier du Paven, paroisse de Salmon, la somme de 40 livres en paiement de la constitution faite à sa fille Marguerite au jour de son mariage avec André Ducel.	
8378	1627/02/25	Testament	Montjézieu	<b>Allègre</b> Guillaume, brassier	Testament de Guillaume Allègre, brassier de Montjézieu, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon. Il convoque tous les prêtres de la paroisse au jour de ses funérailles et donne 4 sols à celui qui célébrera la saint messe et 3 sols à chacun des autres. Il lègue à Antoinette Allègre, femme de Jean Masseparen, tisserand et à Marguerite Allègre, femme de Guillaume Fabre aussi tisserand, outre leur dot, et à chacune la somme de 20 sols. De plus, il lègue à Jean, Marguerite et Catherine, enfants de Jean Paven et de feu Catherine Allègre, sa fille, la somme de 5 sols à chacun. A son autre fille Astrugue Allègre, la somme de 20 livres, payable lorsqu'elle se mariera. Enfin, il institue sa femme Jeanne Bonnenfant(e), héritière universelle.	
8374	1627/02/25	Quittance & reconnaissance	Montjézieu	<b>Allègre</b> Guillaume, brassier <b>Masseparen</b> Jean, tisserand	Jean Masseparen, tisserand du lieu de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Guillaume Allègre et Jeanne Bonnenfant, mariés de Montjézieu, la somme de 60 livres, 1 couverture laine, 2 linceuls de toile, un plat, une assiette et une écuelle en étain ainsi qu'une pièce de terre assise au rieu del pin, une autre confrontant avec le chemin allant à la Canourgue, un jardin au terroir de la Coste, en paiement de la constitution faite par Allègre à leur fille Catherine lors de son mariage avec Masseparen	

n° ph	date	acte	lieux	protagonistes	détails de l'acte	observations ou compléments
8397	1627/03/26	Division & partage de biens	Montjézieu	<b>Azam</b> Catherine <b>Azam</b> Antoine, brassier	Catherine Azam, (patronyme incertain) veuve de Guillaume Martin de Montjézieu et Antoine Azam, son frère, brassier aussi du même lieu, se partagent entre eux, par prud'homme, les biens qu'ils avaient alors en indivis. Guillaume Pouget, marchand de Champcros est le prud'homme de Catherine et Jean Balmalle, laboureur d'Auxilhac, celui d'Antoine. En premier lieu, est divisée en 2 une terre labourable, aux appartenances de Reilles, au vallon des Crozes, chaque moitié étant baillée à l'un des 2 Azam. Il sera planté 4 bornes au milieu de la pièce, pour faire la division. Une autre terre aussi assise à Reilles, appelée Grattepaille, subit le même traitement ainsi qu'une vigne au terroir des Reynets et une autre terre labourable et une moitié de jardin au barry bas de Montjézieu. Une terre plantée d'arbres fruitiers, aux appartenances de Montjézieu est baillée à Antoine. Catherine reçoit 2 terres labourables à Montjézieu. Catherine reçoit en sus, un chazal à Montjézieu.	
8383	1627/03/04	Achat	Montjézieu, le Monastier	<b>Boissonade</b> (de) Jacques, prêtre <b>Boudon</b> Jean, marchand	Jean Boudon, marchand du Monastier, vend à Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès, habitant Montjézieu, la moitié d'un étage haut et plancher de maison et petite courtine, appelée Layrette, assise au barry bas de Montjézieu, acquise en 1621 de feu Jean Cabannes, confrontant avec le chemin allant à Salmon, dépendant de la directe du marquis de Canilhac, pour la somme de 20 livres que Boissonade promet de payer prochainement.	
8322	1626/12/07	Obligé	la Salle (les Busses, Salmon)	<b>Boissonade</b> Antoine, laboureur <b>Lacas</b> Antoine	Antoine Lacquas, laboureur du village de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît devoir à Antoine Boissonade, laboureur, fils de Laurent métayer de la métairie de la Salle, absent, la somme de 14 livres pour cause de prêt qu'il promet de payer à la prochaine saint Jean-Baptiste. Il donne en garantie un champs aux appartenances de Combret.	
8328	1626/12/10	Quittance & reconnaissance	Le Paven (Salmon), Les Salelles	<b>Boissonade</b> jean, maréchal <b>Paparel</b> Mathieu, laboureur	Jean Boissonade, maréchal du village du Paven, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Mathieu Paparel, fils de feu Guillaume, laboureur de la paroisse des Salelles, la somme de 120 livres, une couverture laine, 2 robes, comme entier paiement de la constitution faite par Guillaume Paparel à sa fille Catherine, lors de son mariage avec Jean Boissonade. Fait à Montjézieu, présent maître Barthélemy Jouve, maréchal de Montjézieu.	

n° ph	date	acte	lieux	protagonistes	détails de l'acte	observations ou compléments
8364	1627/02/17	Testament	Peyrefiche (les Salses)	<b>Bossugue</b> Guillaume, laboureur	Testament de Guillaume Bossugue, mari de Catherine Bossugue, laboureur du village de Peyrefiche, paroisse des Salses, lequel alité et malade, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale des Salses, au tombeau de ses prédécesseurs. Il convoque les curés des Salses, de Salmon, de saint Germain du Taeil, du Pin et des Hermaux et donne 12 sols au curé des Salses et 5 sols à chacun des autres. Il lègue en outre 3 émines de seigle aux pauvres de la paroisse, payables à la saint Michel après son décès par son héritier. Il lègue à ses filles Jeanne et Agnès Bossugue et à chacune, la somme de 40 livres, 2 robes de drap du pays, une couverture laine, 2 linceuls de toile et 3 brebis de port, payable en divers termes au jour de leur mariage. Il donne à sa femme Catherine Bossugue, au cas où elle ne pourrait demeurer avec son héritier, une pension annuelle composée d'une émine de froment, un sétiers seigle, une robe de drap tous les 2 ans, une chemise chaque année, 25 livres de viande salée et un boisseau de sel et lui donne pour en faire son habitation, une maison fougagne à Moriès qu'elle devra rendre à la fin de ses jours à son héritier, nommé plus bas. Il nomme son héritier universel, son fils Jean Bossugue et il lui substitue Jeanne, puis Agnès. Suit après les signatures des témoins, une longue liste des personnes dont il est débiteur et qui devront être payées par son héritier	
8368	1627/02/17	Quittance	Peyrefiche (les Salses)	<b>Bossugue</b> Guillaume, laboureur <b>Brugers</b> Jean, laboureur	Jean Brugers, laboureur du Fromental, paroisse des Salses, reconnait avoir reçu de Guillaume Bossugue laboureur de Peyrefiche de la même paroisse, la somme de 20 livres comme paiement partiel de la constitution faite par Guillaume Bossugue, à sa fille Agnès pour son mariage avec ledit Brugers	
8401	1627/03/26	Contrat de mariage	Chanac, Montjézieu	<b>Boucador</b> Antoine, praticien <b>Cabannes</b> Marguerite	Contrat de mariage entre Me Antoine Boucador, praticien de Chanac, fils de feu Antoine, notaire royal de Chanac et Marguerite Musnier, mariés de Chanac et honnête fille Marguerite Cabannes, fille de feu Guillaume et d'Anne Brun, mariés de Montjézieu. Anne Brun et Jean Cabannes, mère et fils, constituent en dot à Marguerite, la somme de 150 livres, 2 robes...	acte incomplet, fin de registre.
8371	1627/02/21	Achat	Saint Germain du Teil	<b>Boudon</b> Durand, maréchal <b>Nogaret</b> Jean, maréchal	Jean Nogaret maréchal du lieu de saint Germain du Teil, vend à Durand Boudon, aussi maréchal de saint Germain, un tronçon de champs herme aux appartenances de saint Germain, appelé la Boissonade, confrontant avec le chemin allant à Montagudet, relevant du seigneur de Sallèles sous la censive annuelle de 2 boisseaux avoine, pour le prix de de 9 livres. Fait à Montjézieu, présent maître Barthélemy Jouve maréchal dudit lieu	

n° ph	date	acte	lieux	protagonistes	détails de l'acte	observations ou compléments
8357	1627/01/27	Echange & permutation	saint Germain du Teil, les Salsés	<b>Boudon</b> Jean, bailli de Trélans <b>Delaporte</b> Jean, laboureur	Jean Boudon, bayle de Trélans, habitant à saint Germain du Teil et Jean Delaporte, laboureur des Salsés, procèdent à un échange mutuel de biens. Jean Boudon baille à Jean Delaporte, un champs aux appartenances de saint Germain, en contre échange Delaporte lui baille un champs aussi à saint Germain, au terroir de la Gardelle, confrontant avec le chemin allant du Pouget à la Canourgue, relevant de la directe du seigneur de Sallèles. Le pré baillé par Delaporte étant de plus grande valeur, Boudon devra payer, à la demande de Delaporte, la somme de 18 livres à noble François de Puel, sieur d'Asas. Fait à Montjézieu en la maison de maître Guillaume Montcamp tailleur.	
8346	1627/01/03	Quittance & reconnaissance	Sinières-planes (le Buisson), Montjézieu	<b>Brun</b> Anne <b>Valatte</b> Pierre	Anne Brun, veuve de Guillaume Cabannes, mère de Jean, de Montjézieu, reconnaissent avoir reçu de Pierre Valatte, laboureur de Sinières planes, paroisse du Buisson, la somme de 22 livres, en tant moins de la constitution de dot faite au contrat de mariage d'Anne Bonafieu, femme de Guillaume Cabannes. (acte reçu par Me Guillaume Boissonnade)	
8360	1627/01/27	Quittance	Montjézieu	<b>Cabannes</b> Etienne, Tisserand <b>Noirigat</b> Jacques	Jacques Noirigat, fils de feu Laurent et de Catherine Ceveyrague (Séverac), mariés de Montjézieu, reconnaît avoir reçu d'Etienne Cabannes, tisserand, fils de feu Guillaume, aussi de Montjézieu, la somme de 60 livres, pour solde de tout compte, dont 45 livres payées en nature (un boeuf aratoire poil rouge et 2 moutons)	
8311	1626/11/24	Quittance	Montjézieu	<b>Cabannes</b> Jean <b>Cabannes</b> Pierre	Pierre Cabannes, fils de Guillaume de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de son frère Jean, la somme de 20 livres, une couverture laine, 2 linceuls et une robe, comme partie d'une somme plus importante que son père feu Guillaume et sa mère Anne Brun, lui avaient constituée en dot dans son contrat de mariage avec Claude Frestier sa femme.	
8375	1627/02/25	Quittance & reconnaissance	Combret (st Germain du T.), Montagudet (st Germain du T.)	<b>Cavallier</b> Laurent, laboureur <b>Lacas</b> Jacques, laboureur	Laurent Cavallier, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, reconnait avoir reçu de Jacques Lacquas, son beau frère de Montagudet, même paroisse, la somme de 10 livres, en reste du paiement de la constitution par Jacques Lacquas et son père Jean, à Claude, leur soeur et fille, lors de son mariage avec Laurent Cavallier	

n° ph	date	acte	lieux	protagonistes	détails de l'acte	observations ou compléments
8331	1626/12/13	Achat	Combret (st Germain du T.)	<b>Cavallier</b> Laurent, laboureur <b>Jaudon</b> Etienne, laboureur	Laurent Cavallier, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, vend à Etienne Jaudon du même village, un champs situé aux appartenances de Combret, dépendant de la directe du marquis de Canilhac, pour la somme arrondie entre eux de 25 livres	
8318	1626/11/29	Quittance & reconnaissance	Peyrefiche (les Salses), la Violle (st Germain du T.)	<b>Cayrel</b> Guillaume, laboureur <b>Chassaric</b> Alexandre, laboureur	Guillaume Cayrel, laboureur du village de la Violle, paroisse de saint Germain du Teil, reconnait avoir reçu d'Alexandre Chassaric laboureur du village de Peyrefiche paroisse des Salses, la somme de 32 livres 10 sols, dont 21 livres des mains de Guillaume et autre Guillaume Pouget de Champcros et de saint Germain du Teil et le restant des mains de Chassaric en paiement de la dot stipulée au contrat de mariage passé entre Guillaume Cayrel et Marguerite Chassaric Fait à Montjézieu en présence de noble Pierre de la Boissonade, sieur d'Auxilhac et de maître Barthélemy Boissonade notaire.	
8315	1626/11/29	Transaction	Peyrefiche (les Salses), Champcros (st Germain du T.)	<b>Chassaric</b> Alexandre <b>Pouget</b> Guillaume	Transaction et accord entre Alexandre Chassaric laboureur de Peyrefiche, paroisse des Salses et Guillaume et autre Guillaume Pouget, marchand du village de Champcros, paroisse de saint Germain du Teil. Alexandre Chassaric avait arrenté aux Pouget, comme rentier des montagnes appartenant au marquis de Canilhac, certaines herbes et foins pour le prix de 27 livres. Les Pouget ne l'ayant pas payé, Chassaric les avait fait comparaitre devant la cour royale de la Canourgue et du château et mandement de Nogaret où les dits Pouget avaient été relaxés. Chassaric avait fait appel de la relaxe devant la cour présidial de Nîmes. Il y avait obtenu condamnation aux dépens fixés aussi à 27 livres. les parties transigent entre elles. Les Pouget payent à Chassaric la somme de 47 livres. Ils payent en outre à Guillaume Cayrel, mari de Marguerite Chassaric le reste de la somme due au titre de sa constitution de dot. fait à Montjézieu, présent noble Pierre de Boissonade, seigneur d'Auxilhac	

n° ph	date	acte	lieux	protagonistes	détails de l'acte	observations ou compléments
8372	1627/02/24	Testament	Le Paven (Salmon)	<b>Clavel Jean, dit grand</b>	Testament de Jean Clavel dit Grand du village du Paven, paroisse de Salmon, lequel étant malade et alité déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il convoque au jour de sa sépulture, tous les prêtres de la paroisse et donne au curé la somme de 5 sols et aux autres 3 sols. Il lègue à sa soeur Agnès Clavel(le) la somme de 20 sols et à son neveu, messire guillaume Clavel, prêtre du village du Paven, la somme de 3 livres. Enfin il nomme Aygline Marie, sa femme, héritière universelle.	
8393	1627/03/21	Quittance & reconnaissance	les Aragoux (Salmon)	<b>Crespin Guillaume, laboureur</b>	Mathieu Thoyron (Toiron), laboureur du village du Segalla, paroisse du Pin, tant comme mari et seigneur des biens dotaux de Jeanne Andrieu, fille de feu Jean et de Marguerite Aragon, mariés du Pin, que comme rémissionnaire d'Antoine Vidal, laboureur de Monteils, fils de feu Vidal Vidal et de Marguerite Aragon, mariée en secondes noces avec ledit feu Vidal, confesse avoir reçu de Guillaume Crespin, laboureur des Aragoux paroisse de Salmon, mari et seigneur des biens dotaux de Marguerite Aragon, fille de feu Michel, frère de ladite feue Marguerite, la somme de 18 livres, en vertu de la constitution faite à feue Marguerite Aragon lors de son mariage avec Jean Andrieu en 1589.	
8350	1627/01/17	Cession, rémission & transport	Montjézieu	<b>Cros Pierre Cros Etienne</b>	Pierre Cros d'Auxilhac, paroisse de Salmon, époux de feu Marguerite Fabre (elle même fille de feu Jean) sachant être débiteur envers son fils Etienne, habitant Montjézieu, de la somme de 40 livres pour la vente d'un cheval poil blanc, n'ayant pas la possibilité de le payer, lui cède différentes créances qu'il détient.	
8348	1627/01/15	Echange & permutation	Auxilhac (Salmon), Montjézieu	<b>Cros Pierre Cabannes Jean</b>	Pierre Cros du lieu d'Auxilhac, paroisse de Salmon et Jean Cabannes, fils de feu Guillaume, hôte de Montjézieu procèdent à un échange mutuel de biens. Pierre Cros baille en premier lieu à Jean Cabannes, un champs assis aux appartenances d'Auxilhac, appelé les Bouisses, lequel lui baille en contre échange un cheval poil blanc, harnaché. Le cheval étant de plus faible valeur, Cros lui paye en sus la somme de 6 livres.	

n° ph	date	acte	lieux	protagonistes	détails de l'acte	observations ou compléments
8394	1627/03/21	Quittance & reconnaissance	les Tronquettes (saint Germain du T.), Becque (la Canourgue)	<b>Daudé</b> Guillaume, laboureur <b>Thedenat</b> Jean, laboureur	Jean Thedenat, laboureur de Becque paroisse de la Canourgue, confesse avoir reçu de Guillaume Daudé laboureur du village des Tronquettes, paroisse de saint Germain du Teil, la somme de 88 livres, pour entier paiement de la constitution faite à feu Antoinette Daudène (Daudé) sa belle mère, par feu Antoinette Nègre et Jean Daudé mère et fils	
8396	1627/03/21	Obligé	les Tronquettes (saint Germain du T.), Becque (la Canourgue)	<b>Daudé</b> Guillaume, laboureur <b>Thedenat</b> Jean, laboureur	Guillaume Daudé, laboureur du lieu des Tronquettes paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît devoir à Jean Thédénat, laboureur de Becques, paroisse de la Canourgue, la somme de 48 livres, une robe pour entier paiement de la constitution faite à feu Antoinette Daudé sa belle mère lors de son mariage. Il promet payer la robe à la prochaine saint Michel et la somme de 48 livres en paiements égaux de 5 livres, le premier mai de chaque année	<i>En marge, en 1629, Thedenat quitte Daudé du paiement de la somme de 22 livres et en 1631 de celle de 26 livres</i>
8358	1627/01/27	Bail	saint Germain du Teil, les Salses	<b>Delaporte</b> Jean, laboureur <b>Deltour</b> Antoine	Jean Delaporte, laboureur du lieu des Salses, baille à Antoine Deltour, laboureur du lieu de saint Germain du Teil, une pièce de terre herme, plantée de châtaigniers appelée Puech Houstain, assise à saint Germain. Deltour devra exploiter la pièce pendant 10 ans et en partagera également les fruits avec Delaporte. Il pourra y planter du blé et devra remplacer les arbres. Fait à Montjézieu en la maison de maître Guillaume Montcamp tailleur.	
8319	1626/12/04	Transaction	La Violle (st Germain du T.)	<b>Deltour</b> Pierre <b>Barathieu</b> Jean	Transaction & accord entre Pierre Deltour, laboureur du village de la Violle, paroisse de saint Germain du Teil et Jean Barathieu, laboureur du même village. Les parties ayant un différent à propos d'un terre appartenant au beau père de Pierre Deltour, sise à la Roche, terroir de Monteils, dont Jean Barathieu avait joui pendant 15 ans sans titre valable. Deltour et son beau père avait obtenu une requête en la cour royale de la Canourgue en vertu de laquelle ils avaient fait assigner Barathieu pour le faire condamner aux dépens. Barathieu disait au contraire qu'il jouissait de la terre comme ayant droit & cause de messire Bertrand Boudon, marchand de saint Germain, lui même ayant droit & cause de messire Jean Paulin (? rature) de saint Laurent rive d'Olt duquel le beau père de Deltour était débiteur. La pièce de terre aurait été saisie en vertu du défaut de paiement. Les parties transigent entre elles.	

n° ph	date	acte	lieux	protagonistes	détails de l'acte	observations ou compléments
8333	1626/12/13	Arrentement	Moriès (le Pin), le Monastier,	<b>Derouch</b> Jean <b>Guisin</b> Etienne, laboureur	Jean Derouch, fils d'André, habitant au Monastier, arrente à Etienne Guisin, laboureur de Moriès, paroisse du Pin, une métairie qu'il possède à Moriès consistant en maison, champs et prés, pour le temps de 2 années et pour la quantité de 5 sétiers froment, un sétiers seigle, 3 sétiers orge. Guisin, devra rendre la dernière année la quantité de 2 sétiers et émines froment, une émine seigle et 2 sétiers avoine qu'il a reçu comme semences. De même, Derouch lui a baillé un boeuf aratoire et la somme de 20 livres pour acheter 20 bêtes à laine et 5 agneaux que Guisin, devra rendre ou payer à la fin de l'arrentement, il devra aussi chaque année, 12 livres de fromage	
8381	1627/03/03	Transaction	Les Hermaux	<b>Ducel</b> Jean <b>Gelly</b> Antoine	Transaction passée entre Jean Ducel, laboureur, fils de feu Etienne des Hermaux et Antoine Gelly, marchand du même lieu. Ducel a fait assigner Gelly devant la cour ordinaire de la baronnie des Hermaux, pour le faire condamner aux dépens, à lui rendre une pièce de terre dont Gelly jouit sans titre valable, ce que conteste Gelly qui dit avoir acquis cette terre de bonne foi. Les parties transigent et établissent l'accord suivant. Chacun paiera les dépens engagés jusqu'ici. Gelly deviendra le réel possesseur de la pièce de terre contre paiement à Ducel de la somme de 63 livres. Fait aux Hermaux dans le pré du marquis de Canilhac, présent noble César de Retrun et de la Roche	
8388	1627/03/15	Quittance & reconnaissance	le Fromental (les Salses)	<b>Fournier</b> Etienne, laboureur <b>La Tour</b> Jean, marchand	Jean La Tour, marchand de saint Pierre de Nogaret, reconnaît avoir reçu d'Etienne Fournier, fils de feu autre Etienne, laboureur du village du Fromental, paroisse des Salses, la somme de 30 livres, savoir, la somme de 12 livres en déduction de celle de 50 livres du reste de la constitution faite par feu Etienne à sa fille Catherine, femme de la Tour, mariée en 1623, et le restant de la somme pour la valeur d'une vache et de 6 bêtes à laine, contenues dans le contrat de mariage	
8386	1627/03/09	Achat	Montjézieu	<b>Jouve</b> François, tisserand <b>Ducel</b> Bringuère	Bringuère Ducel(le) de Montjézieu, vend à François Jouve, Tisserand de Montjézieu, sa maison de haut en bas sise à Montjézieu, qui se confronte avec la rue publique et avec Layrette, relevant du seigneur du Besset, pour le prix de 36 livres. Il paye comptant 5 livres en un ducat, les restant de la somme étant partagée en plusieurs termes de 5 livres, le paiement entier devant être effectué d'ici en 2 ans. Jouve ne pourra prendre possession de la maison, avant le décès de ladite Ducel(le). Il devra en outre l'assister dans sa vieillesse, lui porter de l'eau, allumer son feu et autres petits services	

n° ph	date	acte	lieux	protagonistes	détails de l'acte	observations ou compléments
8341	1626/12/29	Achat	Chirac, Longuesagne (Javols)	<b>Julhien</b> Jean, Guillaume & <b>Philippe Magne</b> Philippe	Jean, Guillaume et Philippe Julhien, père et fils de Chirac et Philippe Magne du moulin de Longuesagne, paroisse de Javols, vendent à Antoine Roujon, maréchal de Chirac, un champs appelé du Pradals assis aux appartenances de Chirac, pour la somme de 200 livres, estimée par experts amiables.	
8307	1626/11/05	Obligation	Moriès (le Pin), Montjézieu	<b>Jurquet (de)</b> noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, <b>Aragon</b> Jean, laboureur	Jean Aragon, laboureur du village de Moriès, paroisse du Pin, fils de Joseph, reconnaît devoir à noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de l'Espinasse, la somme de 94 livres 7 sols, tant pour les arrérages de la pension due à Jeanne Rochier, que pour la somme de 50 livres due, pour 20 livres par Joseph à maître Bertrand Boudon duquel le sieur de Jurquet à droit & cause, et pour 30 livres d'une obligation consentie au profit du sieur de Jurquet.	
8305	1626/11/05	Donation	Moriès (le Pin), Montjézieu	<b>Jurquet (de)</b> noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, <b>Aragon</b> Jean, laboureur <b>Rochier</b> Jeanne	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de l'Espinasse & de Sallèles, est bénéficiaire d'un contrat de donation établi par Jeanne Rochier du village de Moriès paroisse du Pin, le 16/03/1626, de tous les biens qu'elle possédait à Moriès (maison, chazal, jardin, terres labourables...) contre le versement d'une pension annuelle. Antoine de Jurquet donne à son tour l'ensemble de ces biens à Jean Aragon, laboureur, fils de Joseph de Moriès, à la condition que Jean serve à Jeanne Rochier, sa vie durant, la pension incluse au précédent contrat de donation, savoir; une partie de la maison de Moriès pour en faire son habitation, un sétiers froment, un sétiers orge, une émine avoine, 25 livres de viande salée, une coupe de sel et une coupe d'huile de noix, une chemise chaque année et une robe de drap du pays tous les 3 ans. Fait & récité à Montjézieu, présent noble Pierre de la Boissonade, sieur d'Auxilhac, Jean & Barthélemy Boissonade notaires de Montjézieu et Yzac Boissonade, notaire d'Auxilhac	
8339	1626/12/29	Revente	Chirac, Montjézieu	<b>Jurquet (de)</b> noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, <b>Julhien</b> Jean, brassier	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de l'Espinasse & de Sallèles, comme administrateur et tuteur des biens et enfants de feu noble Guyon de Jurquet seigneur de Montjézieu, revend à Jean Julhien, brassier de la ville de Chirac, conformément au pacte de rachat contenu au contrat de vente passé en 1617 entre Julhien et feu Guyon de Jurquet, un champs appelé du Pradals, à Chirac, pour la somme de 83 livres.	

n° ph	date	acte	lieux	protagonistes	détails de l'acte	observations ou compléments
8325	1626/12/09	Transaction	Nogaret (st Pierre)	<b>Jurquet (de)</b> noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, <b>Deltour</b> Jean <b>Parayre</b> Pierre	Transaction et accord entre Jean Deltour et Marguerite Reversade, mariés de Nogaret d'une part et Pierre Parayre de Nogardel. Le ménage Deltour avait assigné Pierre Parayre devant la cour commune de la Canourgue pour le voir condamner aux dépens, à leur rendre une vigne assise au terroir des Clausals, dont ledit Parayre se disait possesseur, alors qu'elle avait été acquise en 1586 par leur aïeul, de Catherine Borrelli veuve de Jean Cabannes, contrat reçu par maître Pierre Rotgier notaire de Montjézieu. Au contraire, Pierre Parayre disait avoir acquise ladite vigne du seigneur de Sallèles pour la somme de 15 livres, contrat d'achat reçu par maître Portalier notaire de la Canourgue. Le sieur de Sallèles, était garant de la vente en vertu de ce contrat, prend fait et cause pour le sieur Parayre et déclare que lui et ses prédécesseurs possédaient cette vigne sans trouble, depuis un temps immémorial. Les parties s'accordent entre elles de la manière suivante. Chacune paiera les dépens engagés jusque là, en outre Parayre sera dorénavant le seul possesseur de la vigne, moyennant la somme de 10 livres	
8343	1626/12/29	Achat	Montjézieu	<b>Jurquet (de)</b> noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, <b>Solignac</b> Etienne, Bernard & Jean	Etienne, Bernard et Jean Solignac, frères, laboureur du lieu d'Auxilhac, paroisse de Salmon, vendent à noble Antoine de Jurquet, seigneur de l'Espinasse et de Sallèles, pour et au nom des héritiers de feu Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu, un pré assis aux appartenances d'Auxilhac, appelé de Malaval, se confrontant avec le chemin allant d'Auxilhac à Marijoulet, relevant de la directe du seigneur de Montjézieu, pour la somme de 375 livres estimée par experts amiables. 100 livres allant à Bernard et 45 livres à Jean. Une partie de la somme est payée par la cancellation par Antoine de Jurquet d'obligations consenties en 1619 par les Solignac à feu Guyon de Jurquet	
8309	1626/11/14	Lods	Montjézieu	<b>Jurquet (de)</b> noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, <b>Poulalhon (de)</b> noble Claude sr des Bozouls <b>Puel (de)</b> noble François sr d'Ajas	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de l'Espinasse & de Sallèles, loze la vente faite par noble Claude de Poulalhon, sieur des Bozouls à noble Jacques de Puel, sieur d'Ajas (Rouergue) de la moitié d'une métairie sise aux appartenances du village de Montagudet, paroisse de saint Germain du Teil, dépendant en majorité de la directe du seigneur de Sallèles, pour la somme de 400 livres. Fait et récité dans la salle du château de Montjézieu, présents Jean et Antoine Boissonade, métayer de la métairie de la Salle	

n° ph	date	acte	lieux	protagonistes	détails de l'acte	observations ou compléments
8351	1627/01/24	Arrentement	Correjac (Salmon)	<b>Jurquet (de)</b> noble Antoine sr de Sallèles & l'Espinasse, <b>Viellevigne</b> Pierre, tisserand	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de l'Espinasse & de Sallèles, comme administrateur et tuteur des biens et enfants de feu noble Guyon de Jurquet seigneur de Montjézieu, arrente à Pierre Viellevigne, tisserand du village de Correjac, paroisse de Salmon, la métairie de la Roquette consistant en maison, pailler, étable, jardin, prés champs & pastoral pour le temps de 5 années, moyennant la quantité de 36 sétiers blé, 22 sétiers froment, 14 avoine. Le sieur de Jurquet devra bailler une paire de boeufs aratoires ou 69 livres que Viellevigne devra rendre à la fin du contrat, ainsi que 16 bêtes à laine, 4 chèvres. Viellevigne devra payer pour chaque bête à laine et chaque année, une livre un quart de fromage et pour chaque chèvre 5 livres de fromage. Il devra aussi rendre 8 sétiers froment et 6 d'avoine baillé pour l'ensemencement. Fait et récité au château.	
8369	1627/02/19	Achat	Montjézieu	<b>Jurquet (de)</b> noble Jean, prêtre <b>Crespin</b> Jacques & Jean	Noble Jean de Jurquet, prêtre et prieur de la Chaze et de saint Germain du Teil, chapelain de la chapelle Notre Dame de Montjézieu, habitant saint Germain, vend à Jacques et Jean Crespin, père et fils, au profit de la chapelle, un tronçon de vigne situé aux appartenances de Montjézieu, confrontant avec le chemin qui va de Montjézieu à la Canourgue, pour le prix de 18 livres	
8335	1626/12/21	Obligé & antichrèse	Combret (st Germain du T.)	<b>Lacas</b> Antoine, laboureur <b>Beset</b> Asturgue	Antoine Lacquas, laboureur du village de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît devoir à Asturgue Besset veuve d'Antoine Cros et mère de Jean Cros aussi de Combret, Jean Cros représentant sa mère absente, la somme de 20 livres. Lacquas donne à titre d'antichrèse pendant 9 années, 2 pièces de terre aux appartenances de Combret, confrontant au chemin qui va de saint Germain à Peyrefiche	
8337	1626/12/21	Obligé & antichrèse	Combret (st Germain du T.)	<b>Lacas</b> Antoine, laboureur <b>Jaudon</b> Etienne	Antoine Lacquas, laboureur du village de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît devoir à Etienne Jaudon, laboureur de Combret, la somme de 16 livres 10 sols, pour cause de prêt amiable qu'il promet rembourser dans un mois. Il donne à titre d'engagement et d'antichrèse pour 9 ans, 2 pièces de terres aux appartenances de Combret, dont l'une confronte un champs de noble Pierre de Rey	
8321	1626/12/06	Obligé	Montjézieu	<b>Lacas</b> Guillaume, tisserand <b>Reversat</b> Guillaume, meunier	Guillaume Reversat, meunier du moulin d'Olt, confesse devoir à Guillaume Lacquas, tisserand de Montjézieu, la somme de 40 livres pour cause de prêt amiable pour assumer en partie le paiement de la dot de sa belle soeur, feue Jeanne Villar, femme de Jean Baineur (? incertain) du moulin du Pintat. Reversat donne en garantie une pièce de terre pendant 9 ans.	<i>En marge le 8/5/1642, noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, comme ayant droit de Guillaume Lacquas quitte Jean Reversat fils de Guillaume, de la somme de 40 livres</i>

n° ph	date	acte	lieux	protagonistes	détails de l'acte	observations ou compléments
8377	1627/02/25	Quittance & reconnaissance	Montagudet (st Germain du T.)	<b>Lacas Jacques</b> , laboureur	Laurent Cavallier, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Ysabeau Boudon(ne) et Etienne Fournier, mère et fils, du Fromental, paroisse des Salses, la somme de 140 livres, une couverture laine, 2 linceuls de toile, 33 brebis de port, une robe, en paiement partiel de la constitution faite en 1622, à Antoinette Fournier, femme de Jacques Lacquas, par feu Etienne Fournier, mari d'Ysabeau Boudon(ne)	
8385	1627/03/07	Quittance & reconnaissance	Montagud (st Germain du T.),	<b>Lacas Jacques</b> , laboureur <b>Cavallier Laurent</b> , laboureur	Laurent Cavallier, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, confesse avoir reçu de Jacques Lacquas, laboureur de Montagud de la même paroisse, la somme de 70 livres et 2 robes, en vertu de la constitution faite à Claude Lacquas(se) lors de son mariage avec Laurent Cavallier en 1622.	
8334	1626/12/15	Quittance & reconnaissance	La Violle (st Germain du T.), les Busses (Salmon)	<b>Lacas Marc Antoine</b> , marchand <b>Castagnier Guillaume</b> , marchand <b>Solignac Guillaume</b>	Guillaume Solignac, plus vieux, laboureur du village de Busses paroisse de Salmon, confesse avoir reçu de Guillaume Castagnier et Marc Antoine Lacquas, marchands, beau père et beau fils de la Violle paroisse de saint Germain du Teil, Lacquas représentant Castagnier absent, la somme de 100 livres 9 sols en paiement de la constitution faites à Anne Castagnier, épouse de Solignac, fille de Guillaume et belle soeur de Lacquas	
8386	1627/03/07	Quittance & reconnaissance	Reilles (Salmon),	<b>Mazot Guillaume</b> , laboureur <b>Bonnieu Jean</b> , laboureur	Guillaume Mazot, laboureur du village de Reilles, paroisses de Salmon, reconnaît avoir reçu de Jean Bonnieu aussi laboureur de Reilles, la somme de 6 livres, en paiement partiel de la constitution faite par Bonnieu à Catherine Combrail, sa nièce, pour son mariage avec Mazot. Fait à Montjézieu, Jacques de Boissonade prêtre et chanoine de Moriès présent.	
8323	1626/12/07	Achat	La Violle (st Germain du T.)	<b>Nogaret Jean</b> <b>Nogaret Etienne</b>	Etienne Nogaret fils de feu Jean, laboureur de saint Germain du Teil, vend à Jean Nogaret, tisserand du village de la Violle paroisse de saint Germain du Teil, un petit tronçon de champs aux appartenances de saint Germain, appelé la combe, confrontant avec le chemin allant de la Violle au Pouget, relevant du seigneur de Sallèles, pour la somme arrondie entre eux à 20 livres, payée en partie en obligations. Témoin Pierre Cabrit clerc.	

n° ph	date	acte	lieux	protagonistes	détails de l'acte	observations ou compléments
8353	1627/01/26	Testament	Moriès (le Pin)	<b>Paparel Antoinette</b>	<p>Testament d'Antoinette Paparel(le), femme d'Antoine Reynier de Moriès, paroisse du Pin, laquelle malade et alitée, déclare vouloir être enterrée dans la nef de l'église paroissiale de Moriès. Elle convoque au jour de ses funérailles, tous les prêtres chanoines de Moriès et monsieur le curé du Pin. Elle donne à chacun d'eux la somme de 4 sols. Elle ordonne que son héritier fasse offrande à ses frais 9 jours durant après son décès. Elle lègue à Jean, Vidal et Jeanne Diet, ses enfants issus de son premier mariage avec feu Pierre Diet, 5 livres tournois aux garçons et 15 livres tournois à Jeanne, y compris des droits de feu Jeanne Diet, tante des enfants, de St Julien du Tournel. De plus, elle lègue à Alix, Françoise et Astrugue Reynier, ses filles issues de son deuxième mariage et à chacune, la somme de 15 livres tournois, payable lorsqu'elles se marieront. Elle lègue aussi à ses petites filles, Antoinette et Marguerite, fille de Jean Drut son fils de Moriès, et à chacune, la somme de 50 sols. Elle nomme son mari Antoine Reynier, son héritier universel à la condition qu'il rende son héritage à un de leurs enfants qu'il choisira.</p>	
8361	1627/02/06	Testament	Auxilhac (Salmon)	<b>Peyrasse Antoinette</b>	<p>Testament d'Antoinette Peyrasse, veuve de feu Pierre Quintin du village d'Auxilhac paroisse de Salmon. Malade et alitée, elle déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle convoque tous les prêtres de la paroisse à ses funérailles ainsi que 2 religieux de la Canourgue et donne au curé de Salmon la somme de 5 sols et à chacun des autres 4 sols. Elle donne en outre auxdits prêtres la somme de 5 livres tournois pour qu'ils disent à perpétuité une grand messe pour le repos de son âme. De plus elle donne la somme de 15 livres à 13 pauvres de la paroisse qui devront assister chaque année, à la sainte messe célébrée pour les trépassés et y prier pour le repos de son âme. Elle lègue à son gendre, Pierre Abinal la somme de 100 livres tournois, payable incontinent après le décès de sa femme, Jeanne Quintin(ne). De plus elle lègue à Antoine et Jacques Chabert, frères d'Auxilhac, la somme de 15 livres à Antoine et celle de 9 livres à Jacques, payables en paiements annuels égaux de 3 livres, faisant de chacun d'eux ses héritiers particuliers. Elle donne à Antoine Paven son filleul, fils de Jean du Marijoulet, la somme de 9 livres quand il aura 25 ans, et donne à son neveu Pierre Rivière (incertain), plus jeune, la même somme. Enfin, elle nomme Héritière universelle, sa fille Jeanne Quintin(ne).</p>	

n° ph	date	acte	lieux	protagonistes	détails de l'acte	observations ou compléments
8329	1626/12/13	Arrentement	Montjézieu	<b>Rey (de) noble Pierre, sr de Sarnhac</b> <b>Lacas Antoine, laboureur</b>	<p>Noble Pierre de Rey, seigneur de Sarnhac, habitant Montjézieu, arrente à Antoine Lacquas, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, la métairie qu'il a à Peyrefiche, consistant en maison, grange, hière, jardin, prés, champs, bois et autres terres, pour la durée de 7 ans pendant laquelle ils s'en partageront les fruits et grains. Pierre de Rey lui baille une paire de boeufs aratoires âgés de 6 ans estimés à 45 livres. Il devra en outre lui bailler dans un an, 30 bêtes à laine dont les toisons seront partagées chaque année ainsi qu'une vache et 2 chèvres. En contrepartie, Lacquas lui devra chaque année, 3 livres de fromage de chèvre et 10 livres de fromage de vache. Lacquas paiera les tailles et censives. Le sieur de Sarnhac baillera la première année 3 sétiers orge et 4 sétiers avoine que Lacquas devra lui rendre à la fin de l'arrentement. Il devra garder la maison du feu et se comporter en bon père de famille. Fait à Montjézieu, présents maître Jean de Boissonade praticien de Montjézieu et Pierre Cabrit, clerc.</p>	
8303	1626/10/21	Transaction	Le moulin d'Olt (Salmon)	<b>Salles Jeanne</b> <b>Reversat Guillaume</b> <b>Viala Charlotte</b>	<p>Transaction et accord entre Jeanne Salles, dite Combarelle, veuve de Guillaume Viala, meunier du moulin d'Olt, tant pour elle que pour sa fille Charlotte Viala et Guillaume Reversat, mari de Claude Viala, autre fille de Jeanne Salles. Jeanne Viala avait recouru à la cour ordinaire du marquis de Canilhac pour contraindre son gendre à lui verser le quatrième de la moitié des revenus du moulin et de ses dépendances en vertu d'une transaction passée en 1622 entre son défunt mari et son gendre et pour se faire payer par lui diverses sommes dont 62 livres au titre de sa dot constituée en 1606 et 39 livres en vertu d'une obligation que lui a consenti Reversat en 1620. Guillaume Reversat et sa femme Claude Viala, contestant cette demande, les parties finissent par s'entendre comme s'en suit, pour éviter un long procès. Premièrement les époux Reversat paieront à Viala, sa vie durant, une pension annuelle constituée d'une émine froment, 12 coupes seigle, un sétiers avoine ainsi que 25 livres de viande salée, une coupe d'huile de noix, une coupe de sel, une chemise et une robe tous les 3 ans. Ils lui baillent aussi la maison fougagne du moulin et lui permettent de prendre du bois pour son usage. Jeanne Salles leur remet la quatrième partie des revenus du moulin appartenant à sa fille Charlotte à la condition qu'ils la vêtissent et la chaussent sa vie durant. Jeanne abandonne ses autres créances à l'exception des 50 livres de sa dot dont Reversat lui reste redevable.</p>	

n° ph	date	acte	lieux	protagonistes	détails de l'acte	observations ou compléments
8347	1627/01/10	Quittance & reconnaissance	Auxilhac (Salmon)	<b>Solignac Bernard</b> <b>Bonnafieu Jean</b>	Jean Bonnafieu «Picagnon», laboureur de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Bernard Solignac d'Auxilhac paroisse de Salmon, la somme de 24 livres et une robe de drap gris en paiement partiel de la constitution faite à Jeanne Solignac sa future, soeur de Bernard.	
8395	1627/03/21	Quittance & reconnaissance	Becque (la Canourgue), Bergougnoux (le Pin)	<b>Thedenat Jean</b> , laboureur <b>Vidal Raymond</b> , laboureur	Raymond Vidal, laboureur du village du Bergougnoux, paroisse du Pin, confesse avoir reçu de Jean Thedenat, laboureur de Becques paroisse de la Canourgue, la somme de 40 livres en paiement de la constitution faite à Jeanne Poujolle femme de Vidal, par feu Antoinette Daudène (Daudé), leur belle mère	
8312	1626/11/26	Achat	Montjézieu	<b>Valat Etienne</b> , tisserand <b>Lacas Pierre</b> , cordonnier	Pierre Lacquas, cordonnier et Béatrix Bonnenfant(e) mariés de Montjézieu, vendent à Etienne Valat, tisserand de Montjézieu, une pièce de terre située aux appartenances de Montjézieu, qui se confronte avec le chemin allant de Montjézieu à la Canourgue, relevant du marquis de Canilhac, pour la somme de 40 livres	
8338	1626/12/23	Lods	Montjézieu	<b>Vallat Etienne</b> , tisserand <b>Nugier (de)</b> noble Antoine sr de la Roche, <b>Lacas Pierre</b>	Noble Antoine de Nugiers, seigneur de la Roche et de la Tour, capitaine au château de saint Laurent de rive d'Olt, rentier des rentes et revenus du marquis de Canilhac en son marquisat, loze la vente faite par Pierre Lacquas, cordonnier et son épouse Béatrix Bonnenfant, de Montjezieu à Etienne Vallat, tisserand du même lieu, d'un tronçon de champs assis à Montjézieu, appelé de la Bernardin, pour la somme de 40 livres, relevant de la directe seigneurie du marquis de Canilhac.	
8310	1626/11/22	Obligation	Combret (st Germain du T.)	<b>Vidal Antoine</b> , tisserand <b>Lacas Antoine</b> , laboureur	Antoine Lacquas, laboureur du village de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît devoir à Antoine Vidal, tisserand de Combret, la somme de 17 livres pour cause de prêt amiable que Vidal lui a consenti.	

n° ph	date	acte	lieux	protagonistes	détails de l'acte	observations ou compléments
8400	1627/03/26	Codicille	Les Busses (Salmon)	Vidal Marie	Codicille fait par Marie Vidal, femme de Guillaume Vignes, laboureur du village des Busses, paroisse de Salmon, laquelle, malade gisant auprès du feu, ordonne qu'au cas où son mari viendrait à se remarier, son héritier lui donne la somme de 90 livres	
8389	1627/03/19	Testament	Les Busses (Salmon)	Vidal Marie	Testament de Marie Vidal(le), femme de Guillaume Vignes, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, laquelle étant malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église paroissiale de Salmon au tombeau de ses prédécesseurs. Elle convoque au jour de ses funérailles tous les prêtres de la paroisse et donne à chacun la somme de 5 sols. Elle lègue à ses filles, Jeanne, Catherine, Marguerite et Anne Vignes et à chacune, la somme de 50 livres, 2 robes de drap du pays, une couverture de laine, 2 linceuls de toile, payable lorsqu'elles se marieront. Elle lègue aussi à ses fils Jean, Vidal et Baptiste, la somme de 30 livres, payable lorsqu'ils auront atteint l'âge de 25 ans. Enfin, elle nomme Guillaume Vignes, son mari, son héritier universel, à la charge qu'il transmette son héritage à la fin de ses jours, à un de leurs enfants qu'il choisira.	